



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 074/2024
SÉANCE N° 4 DU 17 JUIN 2024

TRANSFERT DES POUVOIRS DE LA POLICE SPÉCIALE DE LA PUBLICITÉ DU MAIRE – RENONCEMENT À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DE LA PUBLICITÉ

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 11 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Sébastien Destais (jusqu'à 19 h 45), Christian Lefort (jusqu'à 19 h 07), Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 28), Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 59), Antoine Caplan, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 21), Georges Hoyaux, Kamel Ogbi, Christine Droguet, Samia Soultani, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier (jusqu'à 19 h 55), Isabelle Groseil, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 39), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Corinne Segretain, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier (jusqu'à 19 h 15) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Catherine Roy, Michel Paillard.

Étaient représentés

Christian Lefort a donné pouvoir à François Berrou (à partir de 19 h 07), Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Christine Dubois, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Camille Pétron a donné pouvoir à Loïc Broussey, Éric Paris a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Patrice Morin, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Chantal Grandière a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Yannick Borde a donné pouvoir à Corinne Segretain, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Marcel Blanchet (à partir de 19 h 15).

Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé suppléante, Bernard Bourgeais est représenté par Isabelle Groseil suppléante.

Nicole Bouillon et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 19 juin 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2024

TRANSFERT DES POUVOIRS DE LA POLICE SPÉCIALE DE LA PUBLICITÉ DU MAIRE – RENONCEMENT À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DE LA PUBLICITÉ

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L5211-1 et l'article L5211-9-2,

Vu la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021 portant sur le transfert automatique de la police de la publicité aux établissements publics à fiscalité propre,

Vu l'article L581-3-1 du code de l'environnement relatif à l'exercice de la police de publicité,

Considérant le rapport exposé ci-avant et les effets des nouvelles dispositions de la loi Climat et Résilience sur le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme porté par Laval Agglomération,

Considérant l'arrêté n° A 0-8/2024 en date du 13 mai 2024 de la commune de Montflours, l'arrêté n° ARR_2024_0131 en date du 21 juin 2024 de la commune de Saint-Berthevin, l'arrêté n° 2024-JUIN-02 en date du 24 juin 2024 de la commune de L'Huisserie, s'opposant au transfert de pouvoir de police de la publicité au Président de l'EPCI,

Qu'étant donné l'opposition d'au moins une commune au transfert de compétence, Laval Agglomération a la possibilité de renoncer à l'exercice de la police de la publicité,

Que Laval Agglomération peut élargir sans impact financier à court terme l'instruction des enseignes et pré-enseignes aux 34 communes du territoire dans le cadre du service commun existant pour l'instruction des autorisations du droit des sols,

Après avis de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire décide de renoncer aux pouvoirs de police administrative spéciale en matière de publicité, les autorisations d'enseigne et de pré-enseignes ainsi que leur contrôle.

Article 2

Le conseil communautaire décide d'élargir le service commun relatif à l'instruction des demandes liées à la police de la publicité extérieure aux 34 communes du territoire.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 1 conseiller communautaire s'étant abstenu (Corinne Segretain).

Signé : Le Président,

Florian Bercault